

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports

Service des ports

1 21 32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : Soutien aux actions d'animation et de promotion - Aide au développement des activités portuaires - Attribution de subventions à des associations**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur Le Délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a voté lors de la séance du 15 décembre 2017 les crédits nécessaires à son programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2018. Dans ce cadre, les demandes de subventions présentées par l'Association des Calanquais Niolonais, par l'Association des Plaisanciers du Port du Jaï et par la Société Nautique de La Redonne sont soumises à votre approbation.

Créée en 1997, l'ASSOCIATION DES CALANQUAIS NIOLONAIS œuvre à la défense des habitants de la calanque ainsi que des plaisanciers du port départemental de Niolon. Cette association d'une centaine d'adhérents organise diverses manifestations durant la saison estivale (soirées, concours de pêche, nettoyage de la calanque...). Partenaire privilégié du Département, elle veille à la protection des bateaux et des outillages et apaise les tensions au sein de la calanque durant les mois d'été.

Il est proposé d'allouer à l'association des Calanquais Niolonais une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux.

Créée en 2012, l'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU PORT DU JAI contribue à assurer une présence et donc une surveillance sur le port départemental du Jaï situé sur la commune de Marignane. Cette association qui compte une centaine d'adhérents crée des liens avec les usagers en proposant diverses activités au bénéfice du port (concours de pêche, nettoyage du port, fête de la Saint-Pierre, animations diverses à thématiques nautiques).

Il est proposé d'allouer à l'Association des Plaisanciers du Port du Jaï une subvention de fonctionnement de 3500 € au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux.

La SOCIETE NAUTIQUE DE LA REDONNE assure par sa présence quasi-permanente tout au long de l'année son rôle de surveillance, d'animation et d'information auprès des usagers du port et des calanquais ainsi qu'auprès des visiteurs.

Elle assure également la maintenance et l'entretien courant des matériels, locaux, sanitaires et des quais ainsi que l'exploitation des outils portuaires mis à disposition par le Conseil Départemental (grue, aire de carénage et station d'avitaillement).

Il est proposé d'allouer à la Société Nautique de La Redonne une subvention de fonctionnement de 20 000 € au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux.

Une convention entre le Département et chaque association doit être établie afin de préciser les modalités d'attribution de ces subventions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL